

Concours « éclair » de nouvelles dans le cadre de la Foire du Livre de Bruxelles

Règlement

Article 1 : organisation

Le concours « éclair » de nouvelles se déroule entre le 30 mars 2023 et le 24 avril 2023 dans le cadre de la Foire du livre de Bruxelles. Il est organisé conjointement par CLÉA et Édith & Nous.

Article 2 : participation

Le concours est ouvert à tous les auteurs et autrices qui s'inscriront au stand 107 de CLÉA et Édith & Nous, durant la durée de la Foire du Livre de Bruxelles, du 30 mars au 2 avril 2023.

Article 3 : objet

Les participants sont invités à écrire une (et une seule) nouvelle originale en français comptant maximum 6 000 signes espaces comprises.

Article 4 : thème

Le thème est libre, mais une contrainte est imposée aux auteurs et autrices : la première phrase du texte devra impérativement être extraite d'un livre présenté sur le stand 107 de CLÉA et Édith & Nous. Les références dudit livre devront être explicitement mentionnées lors de l'envoi du texte.

Article 5 : consignes

Pour les participants qui le souhaitent, des consignes d'écriture seront mises gratuitement à leur disposition, afin de les aider dans la rédaction de leur nouvelle. Ces consignes sont réalisées en collaboration avec Le Choc des Mots asbl. Elles seront fournies sur simple demande, lors de l'inscription sur le stand.

Article 6 : délai

La nouvelle doit être envoyée par mail, au plus tard le jeudi 6 avril minuit, à l'adresse compagnie.clea@gmail.com.

Article 7 : présentation

Le texte sera dactylographié et envoyé par mail en format Word. Il ne comportera aucun élément permettant d'identifier l'auteur.

Les coordonnées de l'auteur.e (nom, mail, téléphone) seront mentionnées dans le texte du mail.

Le participant indiquera dans l'objet du mail : « Concours éclair », ainsi que le titre de sa nouvelle.

Article 8 : jury

Le jury est constitué de lecteurs et auteurs membres de CLÉA. Il sera présidé par Marie-Astrid Roba, auteure et coordinatrice de CLÉA.

Article 9 : critères

Le jury base son choix notamment sur les critères suivants : la qualité d'écriture, l'originalité et l'efficacité du récit.

Article 10 : prix

Le jury est souverain. Il se réserve le droit de ne pas attribuer de prix, s'il juge la qualité des textes insuffisante.

Premier prix : Relecture d'un manuscrit (max. 200 000 signes) par Édith & Nous (valeur 440 €) et publication par CLÉA de la nouvelle primée, dans le cadre de son *Opération 12-12-12*.

Deuxième prix : Relecture d'un manuscrit (max. 300 000 signes) par CLÉA (valeur 270 €) et publication par CLÉA de la nouvelle primée, dans le cadre de son *Opération 12-12-12*.

Du troisième au cinquième prix : Relecture et accompagnement au retravail de la nouvelle primée et publication par CLÉA de la nouvelle primée (valeur 90 €), dans le cadre de son *Opération 12-12-12*.

Article 11 : proclamation des résultats

Les résultats sont annoncés 24 avril. Les participants seront avertis par mail.

Une annonce sera également faite sur la page Facebook de CLÉA.

Ligne du temps

	Organisation
Avant le 28 mars	Publicité sur les réseaux sociaux et dans les sites consacrés aux concours de nouvelles
	CLéA constitue un jury
Du 28 mars au 2 avril	Chaque participant s'inscrit sur le stand (on note son nom et son mail) et ceux qui veulent reçoivent une enveloppe de consignes.
6 avril	Clôture du concours + création du formulaire de vote
Du 7 avril au 17 avril	Relecture des textes par le jury + encodage ds formulaire
20 avril	Délibération
24 avril	Publication des résultats